

## **MOTION**

### **LA FSESP DÉFEND LES DROITS DES FEMMES EN MATIÈRE DE PROCRÉATION**

Depuis le début de la crise, les régressions de droits sociaux, mais aussi du droit d'expression, sont de plus en plus importantes.

Chaque fois que la liberté d'expression recule, celle des femmes est plus lourdement affectée.

Ainsi, dans de nombreux pays de l'UE et hors UE, les premières coupes budgétaires dans ce contexte d'austérité ont ciblé les politiques en faveur de l'égalité des genres. Ces replis réduisent tout autant la liberté d'expression des femmes et leur droit à la défendre.

Il en est ainsi de la garantie à disposer de leur corps et de l'avortement. De nombreux pays tentent de remettre en cause ce droit acquis ou d'en restreindre les conditions d'accès.

L'accès à l'avortement, là où il existe, est parfois de plus en plus difficile à obtenir, car certains médecins ou établissements de soins refusent tout simplement de l'appliquer, ignorant la loi.

Dans d'autres pays, des attaques, y compris à l'initiative des parlementaires, menacent les conditions existantes d'accès à l'avortement, même si celles-ci sont minimales.

Face à ces multiples obstacles, les femmes sont contraintes de recourir à des alternatives, soit inaccessibles financièrement, soit clandestines, au péril de leur santé voire de leur vie.

L'avortement est une liberté fondamentale inscrite dans des conventions internationales, auxquelles la quasi-totalité des États a souscrit. Il s'agit d'un droit dont la remise en cause vient impacter la santé des femmes, leur émancipation, leur scolarisation, leur accès au travail et donc leur autonomie financière.

L'EPSU apporte son soutien à toutes les actions menées pour garantir aux femmes le libre choix et réaffirme que ces situations de recul sont inacceptables.

Les femmes ont longuement milité aux côtés des organisations syndicales et citoyennes pour conquérir leurs droits.

L'EPSU poursuivra sans relâche la défense des droits existants et en s'engageant pour un droit d'accès à l'avortement sans restrictions.

**VOTÉ AU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'EPSU le 7 AVRIL 2017**